

SYNDICAT MIXTE du SCoT ROVALTAIN-Drôme-Ardèche

1, avenue de la Gare – Quartier de la Gare

26300 ALIXAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE
SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCoT ROVALTAIN
Drôme-Ardèche**

Le 25 juin 2019 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Romans-sur-Isère sous la présidence de Philippe LABADENS Premier Vice-Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames GENTIAL, LAMBERT, ROSSI et Messieurs ANGELI, BELLIER, BONNET, BRET, CARDI, CHAUMONT, CHOVIN, DARD, LABADENS, LARUE, LUNEL, PONTON, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROLLAND, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE, VASSY.

Pouvoirs : de Mme GIRARD à M. SOULIGNAC, de Mme JAUBERT à M. VASSY, de Mme MOURIER à Mme GENTIAL, de Mme THORAVAL à M. LABADENS, de M. GAUTHIER à M. BONNET

Date de convocation 14 juin 2019 - Nombre de délégués en exercice : 45 - Nombre de délégués présents : 23
Nombre de pouvoirs : 5

Objet : Contrat vert et bleu action D2 : demande de subvention auprès du FEDER et de la Région AURA pour l'observatoire de la santé des sols Rovalterra™-tranche 2

Considérant que dans le cadre du Contrat Vert et Bleu du Grand Rovaltain, le syndicat a initié et porte l'Observatoire Rovalterra™ sur la santé des sols (action D2),

Considérant qu'il convient d'engager la deuxième tranche de cette action qui est l'occasion d'une montée en puissance de l'observatoire avec l'augmentation du nombre de prélèvements et d'analyses grâce à des possibilités de financement de la Région et du FEDER revues à la hausse au bilan mi-parcours du Contrat Vert et Bleu,

Considérant le montant prévisionnel de l'action estimé à 84 127,14 euros,

Considérant les partenariats avec les EPCI membres du syndicat et celui à engager avec la Régie des eaux de Valence,

Considérant que dans le cadre du Contrat vert et bleu, et conformément au bilan à mi-parcours, ces dépenses sont éligibles à subventions auprès de la Région AURA et du FEDER,

Considérant le budget prévisionnel de l'action D2 tranche 2 / 2019 – 2020 :

Prélèvements complémentaires et analyses (prestation)	70 000 €
Défraiement étudiants	1 400 €
Coordination et gestion prestations (SM SCoT)	8 218,4 €
Animation scientifique et pédagogique	4 509 €
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES	84 127,14 €
<hr/>	
Région AURA (32,4%)	27 278,79 €
FEDER (38,06%)	32 022,92 €
EPCI (Arche Agglo ; CC Rhône Crussol ; Valence Romans Agglo)	6 000,00 €
Régie des eaux de Valence	2 000,00 €
Autofinancement SM SCoT (20 %)	16 825,43 €
TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES	84 127,14 €

Entendu le rapport présenté par Monsieur le vice-président,
Considérant l'avis favorable du Bureau,

LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir délibéré

Pour : 23 délégués dont 5 disposant d'un pouvoir et représentant 28 voix
Contre : 0
Abstention : 0

DECIDE,

- **D'autoriser** le Président à déposer la demande de subvention pour la deuxième tranche de l'action D2 auprès du Conseil Régional pour un montant de 27 278,79 € et du FEDER pour un montant de 32 022,92 €,
- **D'autoriser** le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré le 25 juin 2019 et ont signé au registre tous les membres présents.

**Lionel BRARD
Président**

